



# REINTEGRATION AWARD

# 2019

## APPEL À PROJETS



# REINTEGRATION AWARD 2019

## BIENVENUE À LA REMISE DES AWARDS LE 10 OCTOBRE 2019 AU CNP SAINT-MARTIN, NAMUR

Dès 12h, une bourse d'échanges offrira aux projets participants un lieu et un temps de rencontre où chacun aura l'opportunité de se présenter aux acteurs du réseau et au public.

L'objectif est de découvrir différents projets.

Une bonne occasion de bavarder et de réfléchir, de partager des expériences et des idées ou de faire connaissance avec de nouvelles initiatives. Chacun pourra aussi voter pour le Prix du Public.

Nouveautés cette année :

- Des **workshops** organisés lors de la bourse d'échanges, avec la possibilité pour chacun de prendre part à des ateliers proposés par les projets nominés (théâtre, cuisine, musique ou autres).
- Un **temps d'échanges** sur les projets avec **Jean-Claude Métraux**, psychiatre et psychothérapeute originaire de Suisse, passionné par la rencontre avec l'autre, et par les chemins que chacun peut emprunter pour retrouver ou développer son pouvoir de dire et d'agir !

Vers 16h30, la remise des Prix du Jury et du Public clôturera l'après-midi.

## 19<sup>e</sup> ÉDITION DU REINTEGRATION AWARD

Le Reintegration Award met à l'honneur toute initiative belge visant la réintégration des personnes en souffrance psychique. **Les meilleurs projets seront récompensés par un soutien financier d'un total de 7.500 € : Prix du Jury (5.000 €) et Prix du Public (2.500 €).**

Vous avez développé un projet qui encourage l'**intégration** et/ou la **déstigmatisation** des personnes qui souffrent d'un trouble mental ? Le CRÉ-SaM vous invite à déposer **votre candidature** au Reintegration Award **avant le 27 août 2019**.

Comme chaque année, Eli Lilly Benelux s.a. apporte son soutien financier à l'événement.

## COMMENT PARTICIPER ?

### CONDITIONS

- Peut introduire un projet toute initiative belge visant l'**intégration** et/ou la **déstigmatisation** des personnes qui souffrent d'un trouble mental.
- Chaque projet sera **représenté par au moins un membre** de l'organisation porteuse de l'initiative lors de la remise des Awards.
- Le projet ne peut pas avoir bénéficié d'un soutien financier venant du secteur pharmaceutique.
- Pour participer, il suffit de prendre connaissance du règlement et de compléter le **questionnaire** de présentation du projet ([www.cresam.be](http://www.cresam.be)).
- Le questionnaire doit être accompagné d'un **résumé** d'une page A4, transmis en version word et pdf.

## SOYEZ À TEMPS !

La date limite pour le dépôt des candidatures 2019 est fixée au **27 août 2019** (*date de la poste, du fax ou de l'e-mail faisant foi*).

Pour des questions d'organisation, il est demandé aux projets candidats de faire connaître leurs **intentions** quant à leur participation **pour le 15 juillet**.

**Merci !**

Le dossier peut être envoyé par la poste, par fax ou par mail.

## PLUS D'INFORMATIONS...

**CRÉSaM asbl, Centre de Référence en Santé Mentale agréé et subventionné par la Wallonie**

✉ **Bd de Merckem 7 à 5000 Namur**

☎ **081 25 31 40**

📠 **081 25 31 46**

📧 **cresam@cresam.be - [www.cresam.be](http://www.cresam.be)**